



COMMISSION EUROPÉENNE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Gouvernance européenne

Bruxelles, le 15 mai 2001

Compte-rendu du déjeuner de gouvernance le 11 mai 2001 « De la convergence des systèmes électoraux européens ? »

Avec la participation de :

M. Bernard OWEN, Secrétaire Général du Centre d'Etudes Comparatives des Elections Université Panthéon-Assas Paris 2 et

M. Xavier MABILLE, Président du Centre de Recherche et d'Information Socio Politique Université Libre de Bruxelles.

Modérateur :

M. Frans DE BRUÏNE, Directeur à la DG Société de l'Information

Introduction

M. Owen est Secrétaire Général du Centre d'Etudes Comparatives des Elections à Paris 2. A l'occasion du déjeuner de gouvernance le 11 mai M. Owen a fait une présentation comparative des systèmes électoraux européens.

M. Owen a souligné deux points importants dans l'étude des systèmes électoraux :

- Toute réflexion dans le choix d'un système électoral doit avoir comme première préoccupation d'assurer la continuité de la démocratie.

- Un système électoral a deux effets :
 1. Le transfert mathématique des suffrages en sièges dont l'effet est immédiat.
 2. Les effet psychologique sur le citoyen qui ne conçoit pas l'enjeu électoral de la même façon quand il s'agit d'un scrutin majoritaire ou d'un scrutin de liste proportionnel. Ceci a pour conséquence qu'il ne votera pas de la même façon dans un cadre majoritaire ou un cadre proportionnel.

L'électeur n'est pas un être isolé. Il fait partie d'un ensemble, ou d'un groupe auquel il est assimilé ou auquel il souhaiterait être assimilé. Le syndicalisme est un groupe de grande importance étant donné le grand nombre de personnes qu'il réunit. Un système électoral parfaitement proportionnel présente des inconvénients car les gouvernements sont alors généralement de coalition qui peuvent assumer la gestion normale d'un pays mais qui se décomposent face à une crise de quelque importance. Un tel système peut aussi mener à des gouvernements de grande coalition où la structure d'accueil pour le vote antigouvernemental est transférée à des petits partis parfois extrémistes et dont les suffrages ne correspondent pas à leur idéologie.

Présentation du document des statistiques

La Suède

Depuis les années 1920 les sociaux-démocrates ont tenu une position où ils ont largement dominé les autres avec plus de 40% des suffrages. D'après l'étude de Alexis Pestoff cette domination découle du contrôle de la principale confédération syndicale pour le Parti Socialiste (70% de l'ensemble des syndiqués votent pour le Parti Social Démocrate).

Les Pays-Bas

Les Pays-Bas sont importants à étudier car le quasi bipartisme entre le Parti Social Démocrate et le Parti Démocrate Chrétien a été transformé quand la structure sociale et les nombreuses ramifications de l'Eglise Catholique prenant à cœur Vatican II s'est effondré ce qui a eu pour résultat la perte de la moitié des suffrages du Parti Démocrate Chrétien (catholique) en l'espace de trois élections législatives. Ceci peut s'expliquer par le fait que la population des moins de 25 ans du Pays Bas était plus importante que celle des pays voisins et la remise en cause de toutes les questions que l'Eglise Catholique n'aborde qu'avec circonspection a fortement heurté l'électorat catholique plus conservateur que les activistes.

L'Allemagne de Weimar

Le scrutin de liste proportionnel a été créé pour qu'il représente une grande exactitude entre le nombre de suffrages et les sièges obtenus sans tenir compte que cela pouvait favoriser les partis extrémistes. Le vote nazi était de 2,6% des suffrages pour les élections de 1928 alors que l'Allemagne était en pleine croissance économique. Beaucoup d'argent de l'étranger, en particulier des Etats-Unis, étaient investis dans l'industrie allemande. La crise américaine de 1929 a frappé de plein fouet l'Allemagne qui avait à l'époque un gouvernement de coalition de 5 partis qui a très vite volé en éclat. Au moment où l'Allemagne avait le plus besoin d'un gouvernement les partis démocratiques n'ont pas su mettre d'accord pour former un gouvernement. Les nazis, à la surprise générale, ont obtenu 18% des suffrages aux élections de 1930 puis 37% aux élections législatives de 1932 après que l'Allemagne ait été gouvernée par un gouvernement très minoritaire qui ne pouvait légiférer que par décret présidentiel. Un tel système politique ne correspondait plus aux normes des démocraties représentatives.

La Norvège

La Norvège possède des similarités quant à la liaison syndicat - Parti Social Démocrate avec la Suède mais ce pays se rapproche du Danemark quant au mécontentement contre le paiement des impôts excessifs s'est traduit par l'apparition de partis de protestation en 1973. Le Parti du Progrès danois, issu de nulle part, est devenu à cette date le deuxième parti danois avec 18% des suffrages et le parti correspondant norvégien à partir de 5% des suffrages à cette époque est devenu en 1999 le deuxième parti de son pays. Le manque de clarté dans les coalitions, l'instabilité gouvernementale mène à l'apparition de partis de protestation qui surprennent la presse et les commentateurs les plus avertis.

L'Autriche

L'Autriche possédait un quasi-bipartisme jusqu'à la transformation du petit Parti Libéral en 1986 en parti neo fasciste. Etant donné qu'aucun des principaux partis ne possédait une majorité absolue en sièges et que le Parti Social Démocrate qui possédait la majorité relative ne voulait pas faire une coalition avec ce parti extrémiste, un gouvernement de grande coalition (gouvernement d'éléphants) entre les deux grands partis jadis rivaux a été formée. Or, autant sur le plan des idées un gouvernement réunissant 85% des députés peut paraître séduisant, sur le plan électoral cela laisse à l'autre ou les autres petits partis le soin d'accueillir le vote contre le gouvernement. Ici il faut bien souligner que quelle que soit la valeur du gouvernement il se trouvera toujours un nombre considérable d'électeurs

pour voter contre lui. Ceci a fait le bonheur du parti de Haider sans que la nature idéologique du parti intervienne d'une façon conséquente.

Le Parlement européen

M. Mabilie est président du Centre de Recherche et d'Information Socio Politique à l'Université Libre de Bruxelles. Il a parlé des modes de scrutin au Parlement européen. A son avis, la différence entre les différents modes de scrutin et états se voient plus forcément au Parlement européen. L'électoral est plus dicté par l'appartenance sociale et les effets de conjoncture.

La première élection au suffrage au Parlement européen a eu lieu en 1979. Les modes de scrutin étaient particuliers à chaque Etat membre. Aux dernières élections au Parlement européen il y eu une baisse effrayante de participation. Ceci est une question majeure, surtout dans les pays attachés à l'obligation de vote.

Questions et remarques

Des questions ont été posées concernant entre autres le rôle croissant des medias, l'importance d'un programme et la possibilité ou l'impossibilité de consulter tout le monde à tout moment. Des remarques ont aussi été faites au sujet de la baisse de participation aux élections du Parlement par rapport à la baisse aux Etats-Unis.

M. Owen a expliqué que la participation électorale aux Etats-Unis ne se calculait pas de la même façon qu'en Europe étant donné que quatre des Etats n'avaient pas à proprement parler de liste électorale. Dans le cas où les calculs s'effectueraient de la même façon les résultats ne seraient pas très différents. Le faible niveau de participation des élections européennes est certainement lié à l'absence d'enjeu européen. Car il n'y a ni gouvernement, ni opposition à l'Assemblée Européenne si bien que l'élection européenne devient une élection dite « non essentielle » où l'on règle des problèmes de politique nationale, par exemple, un vote contre le gouvernement nationale.

M. Mabilie a reconnu l'importance d'un programme, mais il faut aussi le faire connaître. A ce moment-là le rôle de média est important. En matière préélectorale le rôle des sondages est très important, même si les citoyens doivent s'y méfier.

M. Owen a reconnu l'importance de la France sous la IV^{ème} République comme exemple de pays ingouvernable alors que la V^{ème} République, qui a abandonné le scrutin de liste proportionnelle pour un scrutin majoritaire, n'a plus ces difficultés alors même que le Général De Gaulle dont la présence au départ a été essentielle a disparu depuis longtemps.

Le modérateur a terminé le déjeuner tout en remerciant les intervenants pour leurs contributions très enrichissantes.